

# ALERTE JURIDIQUE PSL

## ALERTE N°229 DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2021 PROLONGATION JUSQU'AU 31 MARS 2021 DU DISPOSITIF D'AIDE A L'EMBAUCHE DE JEUNES DE MOINS DE 26 ANS

Un dispositif d'aide à l'embauche de jeunes de moins de 26 ans avait été institué par le décret n°2020-982 du 5 aout 2020. Ce dispositif devait prendre fin le 31 janvier 2021. Le décret n° 2021-94 du 30 janvier 2021 le prolonge jusqu'au 31 mars 2021.

Pour rappel, ce dispositif prévoit le versement d'une aide financière de 4.000 euros pour l'embauche d'un salarié de moins de 26 ans en CDI ou en CDD d'au moins 3 mois entre le 1<sup>er</sup> aout 2020 et le 31 mars 2021 (pour plus de précisions, se rapporter à l'alerte n°216 du 25 aout 2020).

[Décret n° 2021-94 du 30 janvier 2021](#)

[Décret n°2020-982 du 5 aout 2020](#)